

POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE	
Responsable de la politique	Chef de département du Conseil Scolaire
Public concerné	Membres du personnel – Parents – Élèves
Dernière mise à jour	2024
Date de la prochaine révision	2029
Révision et modification de la politique L'École Libanaise du Qatar se réserve le droit de réviser, de modifier ou de mettre à jour cette politique à tout moment afin d'assurer sa conformité avec les besoins de l'école, les réglementations applicables, les exigences d'accréditation et les meilleures pratiques pédagogiques. Toute révision approuvée prend effet à compter de sa date de publication, sauf indication contraire.	

1. INTRODUCTION

Le programme d'orientation de la LSQ a été créé pour favoriser le développement holistique des élèves en répondant à leurs besoins scolaires, personnels, sociaux et professionnels, afin de s'assurer qu'ils sont bien préparés à relever les défis à venir. Cet objectif est atteint grâce à une approche proactive, basée sur la prévention, adaptée au développement et fondée sur des données, qui soutient l'amélioration globale de l'école.

2. BUTS ET OBJECTIFS

Notre objectif est que chaque élève développe les compétences académiques, socio-émotionnelles et de préparation à l'enseignement supérieur nécessaires pour atteindre son plein potentiel éducatif. Le service d'orientation de la LSQ se consacre à la mise en place d'un programme d'orientation complet, séquentiel et adapté au développement, conçu pour répondre aux divers besoins des élèves. Nous fournissons des services qui soutiennent à la fois le développement scolaire et socio-émotionnel. Nos conseillers scolaires travaillent en collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires communautaires afin d'aider les élèves à devenir des apprenants polyvalents, à obtenir de bons résultats scolaires et à devenir de futurs membres responsables de la société.

3. DIRECTIVES ET SERVICES :

Conseil personnel et social :

- Conseil individuel : Apporte un soutien aux problèmes personnels et émotionnels sur une base individuelle.
- Conseils de groupe : Aborde des sujets tels que les relations avec les pairs, la résolution de conflits, l'anxiété liée aux examens et l'estime de soi. Les séances peuvent se dérouler en classe ou dans le bureau du conseiller, selon le groupe.
- Intervention en cas de crise : Offre un soutien et des stratégies en cas d'urgence impliquant des crises de colère ou des débordements émotionnels extrêmes.
- Prévention des brimades et intervention : Met en œuvre des stratégies visant à prévenir et à traiter efficacement les incidents liés aux brimades.

Observations en classe et en récréation :

- Dépistage et observation des difficultés : Identifier et documenter les difficultés que les élèves peuvent rencontrer pendant les activités en classe ou les récréations.
- Suivi des progrès : Contrôler et suivre les progrès des élèves au fil du temps afin d'évaluer leur développement et de traiter tout problème émergent.
- Assurer le bien-être des élèves : Observer et s'assurer que les élèves sont en sécurité, à l'aise et que leur bien-être général est maintenu.
- Suivi des compétences sociales : Évaluer et soutenir le développement des compétences sociales des élèves en observant leurs interactions et leur comportement.

Collaboration avec les parents :

- Répondre aux besoins des élèves : Travailler en collaboration avec les parents pour répondre aux besoins spécifiques de leurs enfants et les soutenir.
- Ateliers pour les parents : Organiser des ateliers sur des sujets tels que les stratégies parentales efficaces, la planification de l'enseignement supérieur et d'autres questions pertinentes.
- Fournir des ressources : Proposer des ressources et des informations pour aider les parents à soutenir le développement scolaire et personnel de leurs enfants.

- Mise à jour des dossiers : Tenir les parents informés par des mises à jour régulières concernant des cas spécifiques ou des préoccupations liées à leur enfant.

Conseils pour la transition des élèves :

- Passage d'un niveau à l'autre : Aider les élèves à s'adapter aux changements lorsqu'ils passent d'un niveau scolaire à l'autre au sein de l'école.
- Transitions majeures dans la vie : Soutenir les élèves lors de changements importants dans leur vie, tels que le déménagement dans une nouvelle école, le changement de classe ou d'autres ajustements majeurs.

4. CONFIDENTIALITÉ

L'orientation scolaire se fait dans la plus stricte confidentialité, conformément aux normes juridiques et éthiques de protection de la vie privée des élèves. Toutefois, les informations pertinentes peuvent être partagées avec certaines personnes, telles que le proviseur, l'adjoint du proviseur, le directeur de cycle et/ou les parents, lorsque cela est nécessaire pour assurer le bien-être de l'enfant et garantir des interventions appropriées.

5. FORMULAIRE ET PROCESSUS D'ORIENTATION

Les élèves peuvent être orientés vers le conseiller scolaire par trois méthodes principales :

- **Les recommandations des enseignants :**

Les enseignants peuvent identifier des élèves qui, selon eux, pourraient bénéficier de services de conseil. Les raisons les plus courantes sont les difficultés scolaires, les problèmes de comportement, les problèmes sociaux ou les changements notables dans le comportement ou les performances d'un élève. Les enseignants communiquent souvent leurs observations au conseiller scolaire et fournissent des informations pertinentes sur la situation de l'élève par le biais d'un formulaire d'orientation partagé avec les enseignants.

- **Auto-saisine :**

Les élèves peuvent contacter la conseillère scolaire pour demander de l'aide pour des problèmes scolaires, personnels ou sociaux. La conseillère elle-même fixera un rendez-vous pour des séances individuelles.

- **Recommandations des parents :**

Il est conseillé aux parents de contacter le conseiller du département de leur enfant par l'intermédiaire de Teams, d'un courriel ou d'un appel téléphonique pour toute urgence ou problème lié à l'école. Le conseiller assurera le suivi avec les parents en tant que guide parental et avec les élèves en fonction des informations fournies.

Processus :

- Soumission de la recommandation : L'enseignant transmet le formulaire de recommandation au conseiller.
- Observation : Le conseiller observera l'élève au cours de diverses séances et situations afin de recueillir des informations détaillées.
- Recommandations et plan d'action : Sur la base de ses observations, le conseiller proposera des recommandations personnalisées et élaborera un plan d'action adapté aux besoins de l'élève.
- Suivi des progrès : Les progrès seront systématiquement suivis par le biais d'observations continues et de la collecte de données.
- Engagement des parents : Le conseiller déterminera le moment opportun pour dialoguer avec les parents et leur fournir les conseils nécessaires.

6. PROTECTION DE L'ENFANCE

Les conseillers scolaires sont chargés d'élaborer et de réglementer la politique de protection de l'enfance de l'école, qui vise à garantir la sécurité des élèves. La politique de protection de l'enfance comprend tous les aspects de la protection et de la sauvegarde de l'enfance. Tout le personnel de la LSQ est formé pour assurer la sécurité émotionnelle, physique et psychologique des élèves.

En cas d'abus, la politique stipule qu'il est de la responsabilité de tout le personnel de l'école de signaler l'abus et de prendre des mesures pour assurer le bien-être des élèves. (Voir la politique de protection de l'enfance pour plus de détails)